**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU**

**MARDI 30 MARS 2021**

Le conseil municipal d’Audon s’est réuni ce jour, Mardi 30 Mars à 20h30 (trente mars deux- mille-vingt et un à vingt heures trente), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT, Johann LOPEZ

*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 12 mars 2021.
Melle DULAU Véronique est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Institution Adour
2. Sydec : Projet « Hercule »
3. Alerte SMS
4. Fêtes, Cérémonies, Elections
5. Titularisation Employé Communal
6. Budget 2021
7. Divers
8. Point de situation travaux
9. Tour de table
10. **Institution Adour**

Monsieur le Maire commence la séance en informant le CONSEIL MUNICIPAL qu’il aura à se prononcer pour intégrer la commune d’AUDON au PAPI Dacquois : Programmes d’actions de prévention des inondations. Cette intégration devrait permettre des actions particulières de protection du territoire lors des inondations. Les délibérations sont déjà passées par les assemblées délibérantes de la C.C.P.T et de l’INSTITUTION ADOUR pour intégrer AUDON et TARTAS le 18 mars dernier.

Monsieur Le Maire présente Madame Anouck VOISIN, chargée de mission PAPI pour l’institution Adour. Madame Anouck VOISIN commence en précisant qu’une réflexion s’impose quant à l’intégration des communes de AUDON et TARTAS au PAPI suite aux crues répétées depuis 2019 et aux dégâts qu’elles ont occasionnés. Le PAPI est piloté par l’INSTITUTION ADOUR. Madame Anouck VOISIN explique qu’il y a une origine réglementaire pour cette démarche. Tout part en fait d’une directive européenne en 2007 qui a été traduite dans le droit français en 2010 par la stratégie nationale de gestion de risques d’inondations. Cette stratégie a permis de fixer au niveau national le territoire important à risques d’inondations soit le TRI. En France, 122 TRI ont été définis dont le TRI du Grand Dax qui comprend 13 communes. Ensuite, l’Institution Adour a engagé une stratégie locale de gestion des risques d’inondations (SLGRI) entre 2014 et 2016 qui permet d établir un état des lieux. Elle poursuit sa présentation en informant que des communes supplémentaires (du Pays Tarusate, Terres de Chalosse …) ont été rajoutées au fur et à mesure des problématiques. La démarche suivante est l’inscription au PAPI. Des réflexions avec des mesures concrètes, techniques, chiffrées sont étudiées par des maîtres d’ouvrage, selon plusieurs thématiques. Cela répond à un cahier des charges important de la part de l’Etat, de l’Europe.

L’objectif d’un PAPI (d’une durée de 6 ans) est de pouvoir acquérir des co-financements sur des mesures à mettre en place, de protection, de prévention. Beaucoup d’acteurs participent à la concertation tels l’ARS, les chambres consulaires, le service départemental d’incendie et de secours….

Madame Anouck VOISIN continue en faisant part que 7 thématiques dont 28 actions sont mises en œuvre comme par exemples : pose de nouvelles échelles limnométriques, étude des possibilités d’achat de biens en zones inondables, réflexion sur les possibilités de méthodes douces pour lutter contre les écoulements, réalisation de travaux pour sécuriser les ouvrages de protection des lieux habités.

Madame Voisin termine en donnant le coût total du PAPI qui est estimé à 11,5 millions d’euros avec des aides financières (Etat, Europe, Agence de l’eau…) pouvant monter jusqu’à environ 4,5 millions d’euros.

Le Maire tient à préciser que la réflexion pour une intégration au PAPI Dacquois est apparue à la suite de la destruction régulière du chemin de halage dont les coûts de remise en état sont assumés par la commune seule. Il considère comme important de veiller au bon d’état de ce chemin de servitude dans un territoire comme celui d’AUDON où les crues combinées de l’Adour et de la Midouze impactent certains secteurs.

Après en avoir délibéré et, à l’unanimité, le Conseil Municipal valide l’intégration d’AUDON au PAPI.

**2- SYDEC : Projet Hercule**

Monsieur Le Maire fait part aux Conseillers Municipaux du Lancement du projet Hercule annoncé par EDF qui a vocation de rationnaliser et démanteler sa structure en 3 groupes distincts :

* Branche BLEU (activités nucléaires et transport d’électricité assuré par RTE)
* Branche AZUR (gestion des barrages hydroélectriques)
* Branche VERT (branche commerciale, énergies renouvelables, distribution Enedis et services Dalkia)

Le 21 janvier dernier, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a adopté une motion contre ce projet. En effet, les règles de calculs tarifaires pourraient être modifiées, les concessions Enedis et les Syndicats d’électrifications menacées.

Le Bureau Syndical du Sydec, le 04 mars dernier, a voté à l’unanimité contre ce projet. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition. Le Conseil Municipal vote à l’unanimité contre ce projet en adoptant cette même motion.

**3- Alerte SMS**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée une application SMS qui permet de diffuser les informations municipales, alertes, événements associatifs ou culturels sur le smartphone, tablette, des habitants. Cette application joue le rôle des panneaux lumineux, Facebook, et de plus, est GRATUITE pour les utilisateurs. Cela revient juste à une application à télécharger sur son smartphone. Une autre manière de favoriser le lien social, communiquer en direct et au plus près de nos résidents surtout dans des périodes de crise comme celle que nous vivons actuellement.

Monsieur Le Maire nous soumet deux propositions : Elancité MycityPocket pour 99 € HT par an et Panneau Pocket pour 180€ ttc par an. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité le principe et l’utilité de cette application et charge monsieur le MAIRE des démarches afférentes avec la société ELANCITE.

**4- Fêtes, Cérémonies, Elections**

Monsieur le Maire nous présente le sort des différentes festivités et cérémonies :

**- Le 08 mai 2021** : la traditionnelle cérémonie de commémoration du 08 mai devrait se dérouler probablement sans public, comme pour le 11 novembre dernier. A confirmer par les consignes préfectorales à venir.

**- Les Fêtes de l’Alose** sont annulées, au vu de l’état d’urgence sanitaire prolongé jusqu’au 1er juin 2021. Monsieur le Maire explique que le Comité a tout de même des frais fixes à régler, et de ce fait, propose de lui attribuer 50% de la subvention allouée les années précédentes, (soit 1750 € sur les 3500 € habituels), sachant que le Comité n’avait perçu aucune subvention l’an dernier. Après délibération, à l’unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**- Elections Départementales et Régionales du 13 et 20 Juin 2021** : D’après un dernier décret de février, les règles de désignation des assesseurs ainsi que la composition des bureaux de vote sont modifiées et allégées. Ce double scrutin fera l’objet de précisions complémentaires par circulaire ainsi que d’un rappel de la mise en œuvre des gestes barrières exigées dans le contexte sanitaire actuel. Toutefois, Monsieur Le Maire précise qu’un éventuel report des élections à l’automne prochain est envisageable, mais pas confirmé à ce jour.

**- La distribution des sacs poubelles** est prévue lors des élections : le 13 juin 2021.

- Le traditionnel **REPAS DES CORPS CONSTITUES** est à nouveau annulé.

**- La Fête des mères** : Madame DE PONTE Magali et Madame DULAU Véronique font part de leurs suggestions et idées, mais une réunion du CCAS est prévue sur le mois d’avril (date à définir) pour en faire part aux personnes de cette commission élargie. De plus, Madame DE PONTE Magali nous informe qu’une distribution de livres délivrés par la C.C.P.T pour les élèves du CP du SIVU est à prévoir très vite, car un travail est prévu sur le mois de mai sur cette édition.

**5- Titularisation Employé Communal**

Monsieur le Maire rappelle que la fin de la stagiairisation de notre employé communal, Monsieur THOUVENIN Nicolas va prendre effet fin juin 2021. Une rencontre avec Messieurs les Maires de Gouts et d’Audon, accompagnés de leurs Adjoints aux Travaux, a été organisée le 25 mars 2021 pour discuter de sa compétence technique et comportement. Lui est demandé de prendre plus de responsabilités et de faire remonter ses observations. Un stage d’intégration d’une semaine lui sera proposé lors de la saison calme. Une titularisation au 1er juillet 2021 sera lancée avec l’aide du CDG40.

**6- Budget 2021**

Monsieur le Maire rappelle tout d’abord que le Conseil Municipal avait validé que des taux d’impositions inchangés, le budget a donc été bâti sur cette décision. Il souligne toutefois qu’une réflexion devra être faite pour l’année prochaine car le budget de cette année va souffrir des réparations nécessaires dues aux intempéries hivernales.

Monsieur Le Maire nous dresse une synthèse de ce budget :

* Rétribution de l’IFER qui sera de 14000€ pour l’année 2021
* Pas de vente de bois cette année sauf opportunité ou nécessité
* Locations de salle en baisse, mais compensation par la location du local Infirmier
* Dépenses de voiries et de curages assez importants,
* Dépenses pour des plantations, broyages et discages.

Le budget comporte en crédit d’investissement le City Stade, l’assainissement des eaux pluviales du quartier Menaout ainsi qu’une enveloppe de 12000 € pour de l’équipement technique qui sera inscrite au FEC et des travaux pour la climatisation de la Mairie.

**Présentation Budget 2021 :** Monsieur Tristan ROI, Secrétaire de Mairie, présente aux membres du Conseil Municipal le budget 2021 qui se répartit de la manière suivante :

 517 937 € en section de fonctionnement

 123 004 € en section d’investissement.



**7- Divers**

**- SIMAL :** Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu’un recensement de biens exposés aux inondations a été réalisé. De ce fait, la maison du lieu-dit Culassier y est référencée, ainsi que des endroits enclavés comme Pechin ou LeBache et des habitations à la limite de l’eau.

**- ECOLE**: Rythmes scolaires : Le DASEN des services de l’Education Nationale suit le vote du Conseil d’école : le RPI Regroupement Pédagogique Intercommunal qui scolarise les enfants de Carcarès Ste Croix, Gouts et Audon restera à la semaine des 4,5 jours par semaine pour la prochaine rentrée scolaire. Monsieur Le Maire tient à rappeler que cela va engendrer des coûts financiers et de l’organisation.

**- SIETOM :** Monsieur Le Mairie nous informe d’un sondage reçu de la part du SIETOM de Chalosse auquel il a répondu favorablement. Le SIETOM se propose de nous prêter un broyeur de végétaux 2 fois dans l’année. Le SIETOM se charge de nous l’apporter et nous met à disposition un agent. Les déchets broyés restent sur la commune et pourront être utilisés en paillage pour nos massifs par exemple. Les personnes intéressées se rendront sur un lieu unique et restant à définir.

**8- Travaux**

Monsieur Bernard FERNANDEZ, 1er adjoint aux travaux, prend la parole pour dresser un bilan des travaux en cours et à venir :

**- Réunion CCPT Eaux pluviales communautaires :** Concernant la commune d’Audon, le point soulevé à l’époque était le virage de la départementale au lieudit « Parché » car, par fortes pluies, l’eau du champ coule sur la route et ravine la zone.Les propositions sont les suivantes : laisser une zone enherbée devant pour ralentir l’eau,créer les sillons de maïs perpendiculaires à la route pour casser le flux, planter une haie pour ralentir l’eau.

L’UTD 40 a prévu des sondages de contrôles pour vérifier l’état souterrain de ce virage. Les solutions proposées ne pourront en outre se réaliser qu’avec l’accord de l’UTD gestionnaire de la voie concernée et le propriétaire agriculteur.

**- Réunion commission cimetière et travaux :**

**- Cimetière :** Distribution du plan du cimetière actualisé, ancien et nouveau, Une demande de devis a été faite à Patrick Robledo pour l’enlèvement de 10 anciennes tombes abandonnées, pour une dalle sur le caveau communal ainsi que pour une plaque à mettre sur le mur, rappelant les personnes rassemblées dans ce lieu. Monsieur FERNANDEZ Bernard ajoute qu’il faudra redresser une stèle qui penche dangereusement, propose de végétaliser le mur du nouveau cimetière et de créer une zone de fleurissement.

**- Travaux :**

*- Achats de matériels :* Monsieur FERNANDEZ continue en citant ces divers matériels : Une cureuse à fossé 5900 €, un échafaudage modulable 2200 €, des EPI 546 €, une tronçonneuse pro légère 582,50 € et un nettoyeur haute pression pro 782,50 € et quelques accessoires. Ces achats seront intégrés au FEC ainsi que les panneaux de signalisation.

La peinture intérieure de la salle communale sera refaite par l’employé communal pour environ 400 € HT. En cours : la peinture de la rambarde, les montants de l’aire de jeux et les bâtiments en bois, ainsi que l’élagage des arbres au dessus des routes.

*- Terre-plein central :* Les pavés sur le plateau devant les anciennes écoles ont été retirés, ils seront prochainement remplacés par une résine imitation pavé.

*- Chemin du Culassier :* L’Adour et le ruisseau avaient ensablé une partie du fossé et abimé le chemin. Monsieur DAGUINOS Roger, faisant du terrassement pour lui, s’est engagé à dégager les fossés gracieusement ; pour cela, nous le remercions par avance.

*- Mourliou Peupliers :* Monsieur FERNANDEZ Bernard ajoute que les carolins à côté de la parcelle ex-Labarthe sont très abimés par la tempête du mois d’août, et qu’il est en attente d’une proposition d’un débardeur pour une coupe ou non.

*- Fossés et chemins :* Monsieur FERNANDEZ Bernard termine en nous citant les divers chantiers lancés cette semaine : Drainage de la zone de Menaout,dégagements des têtes de ponts et buses ensablés en bas de Peyre et de Bidaou, démolition de la grange route de Bidaou, renforcement du chemin de BIGNOLLES, blanchiment des fossés de la route du Mourliou, route de Prats et route de la Tuilerie, création d’un fossé sur une partie du chemin du BROUCHOCQ, réhabilitation du ruisseau du Pariben.

- Divers : Peinture du City Stade, harmonisation d’un genévrier en forme de nuages au Monuments aux Morts effectuée gracieusement par Monsieur Eric RATAJEZAC, paysagiste à DAX, broyage par DIDIER de la zone de la pêcherie car l’école de Carcarés vient ce jeudi pour une présentation de la pêche de l’Alose, entre autres.

**9- Compte-rendu des commissions :**

- Monsieur Pascal MARTIN, 2ème adjoint, nous informe avoir réuni la commission Tables et Bancs, et avoir préparé un règlement. Un chèque de caution de 50€ sera demandé dés à présent, pout tout emprunt.

- Madame Véronique DULAU, 3ème adjointe, nous apprend, s’être réunie avec Monsieur Pascal TRIPAULT et Madame Carole LABAT pour préparer l’élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. L’objectif du PCS est de mettre en œuvre une organisation prévue à l’avance au niveau communal en cas d’évènement grave afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l’environnement.

- Madame Magali DE PONTE, suite à une réunion du SIETOM, propose d’inscrire notre commune au concours « LES TROPHEES DU SIETOM ». Le concours se déroulera du 1er Juin au 30 Septembre 2021. Les inscriptions se font du 29 mars au 14 mai 2021.C ‘est entièrement libre et gratuit. Les « Trophées du Sietom » se déclinent sous 3 actions qui sont les suivantes : une action sur la réduction des déchets, une action sur le tri des déchets, une action de communication. Les communes gagnantes se verront attribuées du matériel de tri pour les bâtiments communaux d’une valeur de 350 € chacune ainsi qu’un trophée.

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition et charge Monsieur Le Maire de remplir les formulaires d’inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.